Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260427-2026_04_22_27-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_04_22_27

FEUILLET 2026_27

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026
15 membres en exercice
12 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : Carine GUILLAUME à Rémi LE GOFF – LAURENT Yann à Christophe THEBAULT – SUCHET Gaëlle à LE COZ Céline
Absent :
Secrétaire de séance : Rémi LE GOFF.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique 2025 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36.010,40 € et propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

–	Affectation en réserve (1068)	36.010,40 €
–	Affectation de l'excédent reporté (002)	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement sur le Budget Primitif 2026 en investissement (article 1068) soit 36.010,40 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor